

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES PRODUITS FORESTIERS : UNE PARTIE DE LA SOLUTION AU DÉFI DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

FAITS SAILLANTS DU MÉMOIRE DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS
FORESTIERS AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR SES
CONSULTATIONS SUR LE CADRE PANCANADIEN EN MATIÈRE DE
CROISSANCE PROPRE ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sommaire :

Technologies propres,
innovation et emploi...p 5

Fixation du prix du carbone...p 6

Possibilités d'atténuation...p 7

Adaptation et résilience
au climat...p 13

CADRE PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CROISSANCE PROPRE ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

« Dans le prolongement des mesures et des engagements déjà pris par les provinces et les territoires, et dans l'élan de la COP21 à Paris, nous progressons dans l'élaboration d'un cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique. Un tel cadre nous permettra d'atteindre ou de dépasser les cibles de réduction d'émissions du Canada et de faire la transition vers une économie sobre en carbone plus solide et plus résiliente, ce qui améliorera en même temps notre qualité de vie. »

—Communiqué des premiers ministres du Canada, 3 mars 2016

« Je suis très satisfaite que l'industrie des produits forestiers ait été le premier secteur à dévoiler comment il comptait aider le Canada à atteindre sa cible de réduction des émissions. C'est ce genre de contribution dont nous avons besoin de la part de l'industrie et j'encourage les autres secteurs à déployer des initiatives semblables. »

—L'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique

À PROPOS DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES PRODUITS FORESTIERS

L'industrie canadienne des produits forestiers a un chiffre d'affaires annuel de 65 milliards de dollars et représente 2 % du PIB du Canada. C'est l'un des plus grands employeurs du pays, qui a des activités dans 200 localités forestières et emploie directement 230 000 Canadiens d'un océan à l'autre. Le secteur génère une variété de produits allant des produits de bois traditionnels aux biomatériaux innovants qui peuvent remplacer le plastique, et il dessert un marché international diversifié.

La majeure partie du territoire forestier canadien, soit environ 94 %, est de propriété publique et est gérée par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral. Seulement 6 % des forêts sont de propriété privée au Canada.

Tous les membres de l'APFC sont signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC), un accord historique dans le cadre duquel le secteur forestier collabore avec des groupes environnementaux pour un aménagement forestier axé sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation en forêt boréale. Les membres de l'APFC sont aussi responsables de 66 % des territoires forestiers certifiés au Canada. La certification par une tierce partie des pratiques forestières est d'ailleurs une condition d'adhésion à l'Association, une première dans le monde.

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES PRODUITS FORESTIERS EN CHIFFRES

- Emploie plus de 230 000 personnes et est le pilier économique d'une bonne partie du Canada rural
- Génère 65 milliards de dollars par année en activité économique
- Exporte dans plus de 180 pays; est le principal exportateur canadien en Asie, y compris en Chine
- A investi 1,5 milliard de dollars en innovation dans les technologies propres depuis 5 ans
- Est l'un des plus importants employeurs des travailleurs autochtones

APERÇU : L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS EST DÉTERMINÉE À JOUER UN RÔLE MAJEUR DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le secteur canadien des produits forestiers contribue substantiellement à l'atténuation des changements climatiques. Il aide aussi nos précieuses forêts naturelles à s'adapter à ces changements, au profit de tous les Canadiens.

Le Défi « 30 en 30 » des changements climatiques

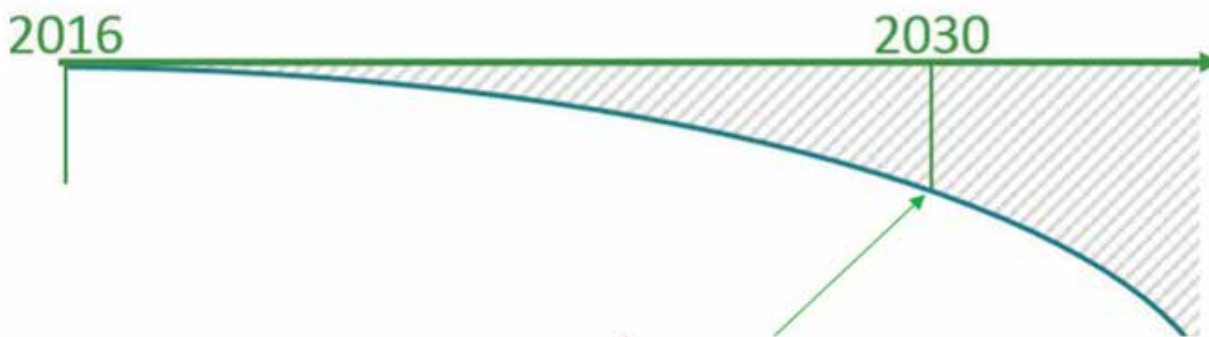
L'industrie forestière canadienne s'engage à retirer 30 mégatonnes (MT) de CO₂ par année d'ici 2030. C'est plus de 13 % de la cible d'atténuation du gouvernement canadien d'ici 2030. L'Association des produits forestiers du Canada a officialisé cet engagement dans son document sur le défi 30 en 30, qu'on peut consulter au : fpac.ca/30en30.

L'APFC participe au **cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique**. Le présent document résume les points de vue présentés par l'APFC aux groupes de travail du cadre. Pour voir le texte complet : fpac.ca/pancanadian

D'importantes réductions d'émissions

Depuis 1990, le secteur des produits forestiers a réduit les émissions de ses usines de pâtes et papiers d'un impressionnant 66 %, soit l'équivalent de 9 MT de CO₂ par année. Quelque 30 usines produisent maintenant de l'électricité verte à partir de résidus.

CIBLE PROPOSÉE

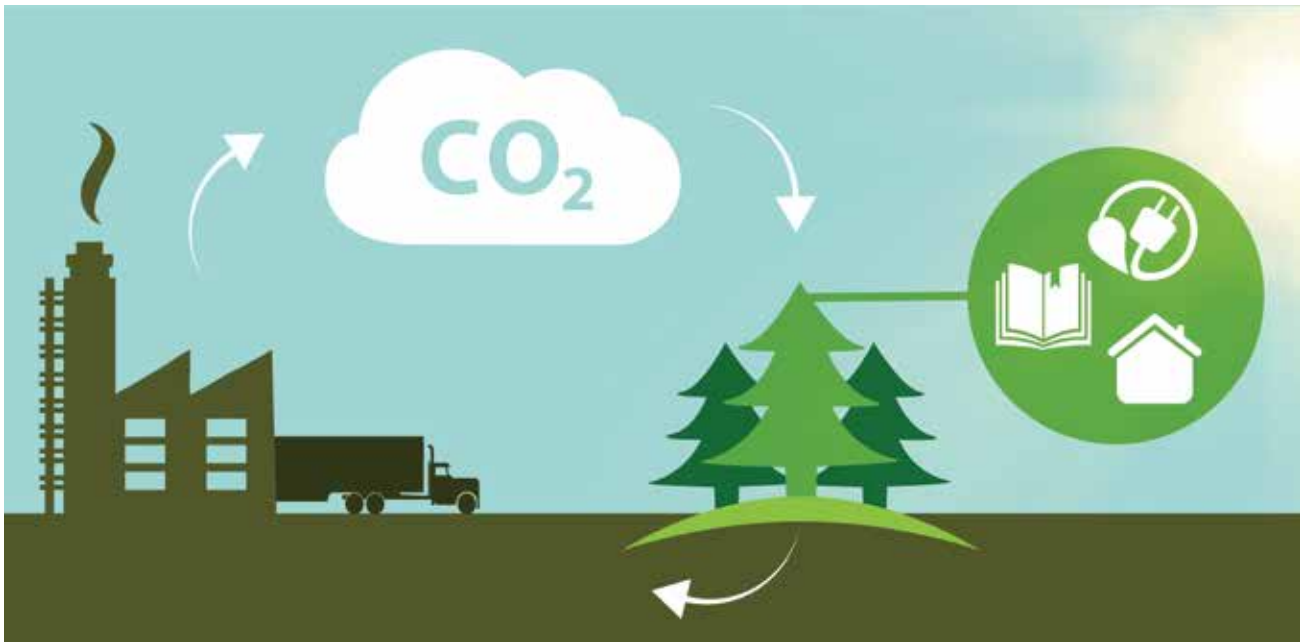


Le secteur canadien des produits forestiers s'engage à retirer 30 MT de CO₂ par année d'ici 2030.

Les forêts en santé stockent plus de gaz à effet de serre

Selon la déclaration de New York sur les forêts (ONU), ces dernières représentent l'une des solutions les plus importantes et les plus rentables aux changements climatiques aujourd'hui. Comme gardien de 10 % des forêts du monde, le secteur forestier canadien prend ses responsabilités au sérieux. Le travail d'intendance cherche particulièrement à atténuer les changements climatiques, car garder les forêts en santé signifie que plus de gaz à effet de serre (GES) sont stockés dans les arbres et les sols, et non dans l'atmosphère.

Ce rôle critique de stockage de carbone ne se termine pas en forêt. Une gamme de plus en plus imposante de produits faits de bois, notamment des édifices verts, des emballages et du papier, stocke aussi le carbone. Le stockage du carbone s'accroît encore plus quand les produits forestiers, comme le papier, sont recyclés.



Un chef de file de l'aménagement forestier

Le taux de déforestation pratiquement nul du Canada témoigne de notre position de chef de file mondial de l'aménagement forestier. En vertu de la loi, tous les arbres récoltés sont remplacés.

Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes : cinq recommandations concernant les changements climatiques

L'APFC voudrait souligner le travail du Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes. L'Association appuie entièrement les recommandations formulées en juin 2015 par le comité, qui portent sur le cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique.

Sommaire des recommandations sur les changements climatiques

1. Investir dans la recherche et le développement de technologies innovatrices, la commercialisation des produits ainsi que la diversification des marchés et des exportations dans le secteur forestier et en faire la promotion.
2. Mettre à jour et renouveler les codes nationaux du bâtiment pour faciliter l'utilisation du bois en construction.
3. Diversifier les marchés du secteur forestier en favorisant le commerce par des accords de libre-échange.
4. Encourager le développement des affaires, le perfectionnement des compétences et le développement des capacités qui répondent aux besoins du secteur forestier canadien.
5. Travailler avec l'industrie pour appuyer et promouvoir le dossier environnemental du secteur et le statut de chef de file de la durabilité forestière du Canada.

Contributions à quatre groupes de travail du gouvernement du Canada

L'APFC a présenté son point de vue à chacun des quatre groupes de travail du processus de consultation du gouvernement du Canada sur le cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique :

1. Technologies propres, innovation et emploi
2. Mécanismes de fixation du prix du carbone
3. Possibilités d'atténuation spécifiques
4. Adaptation et résilience face au climat

GROUPE DE TRAVAIL : TECHNOLOGIES PROPRES, INNOVATION ET EMPLOI

Le gouvernement fédéral a annoncé une importante initiative en matière d'innovation, qui peut contribuer à favoriser la prospérité future du secteur forestier. Ce dernier a une longue tradition d'innovation et adapte continuellement ses opérations et ses pratiques pour répondre à l'évolution des marchés mondiaux et des préférences des consommateurs.

Le secteur se transforme grâce à des données scientifiques de pointe et à des technologies propres porteuses de changement pour fabriquer d'intéressants nouveaux bioproduits et biomatériaux renouvelables à partir de la fibre de bois. Une importante part du programme de transformation du secteur consiste à adopter de nouvelles technologies pour extraire un maximum de valeur de chaque arbre récolté.



Dans le secteur des produits forestiers, l'innovation prend aussi d'autres formes :

- Diversification géographique des marchés (p. ex., Chine, Inde)
- Usages élargis (p. ex. édifices en hauteur en bois)
- Amélioration de l'efficacité et de la productivité des usines
- Pratiques d'aménagement forestier en évolution

Principales recommandations au gouvernement

- Établir des politiques harmonisées, transparentes et prévisibles.
- Éliminer le risque associé à la commercialisation des nouvelles technologies propres.
- Appuyer la R-D précommerciale effectuée par **FPInnovations**.
- Faciliter la participation des établissements d'enseignement.
- Appuyer la bioéconomie par des politiques coordonnées au sein du gouvernement.
- Élaborer des codes, des normes, des permis et des approbations de produits plus cohérents pour contribuer au remplacement de matériaux à forte intensité de carbone par des bioproduits.

L'innovation est dans notre nature : des produits chimiques verts au bois dans les voitures

Un nombre croissant de bioproduits non traditionnels à base de fibre de bois remplace des produits à base de combustibles fossiles. On trouve maintenant la fibre de bois dans toutes sortes de choses, des produits chimiques aux cosmétiques et aux pièces d'auto. Par exemple, la console d'une Ford Lincoln, faite d'un composite de fibre de bois, contribue à une économie faible en carbone de deux façons : elle remplace du plastique tiré de combustibles fossiles non renouvelables et réduit le poids du véhicule, ce qui diminue sa consommation.

GROUPE DE TRAVAIL : FIXATION DU PRIX DU CARBONE

Le secteur forestier doit composer avec une intensité énergétique élevée. Mais cette difficulté est en partie contrebalancée par le fait que plus de 65 % de l'énergie utilisée par le secteur est de source renouvelable.

Prix du carbone : le paysage canadien

Les usines de pâtes et papiers sont couvertes par des systèmes de fixation du prix du carbone (taxe sur le carbone ou système de plafonnement et d'échange) en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec. Le Manitoba envisage de lancer son plan bientôt.

Le secteur des produits forestiers évolue aussi dans un milieu commercial hautement compétitif. C'est un important exportateur de marchandises, 70 % de ses produits étant exportés, pour une valeur de 33 milliards de dollars.

Les principaux concurrents du Canada pour les produits du bois sont les États-Unis et la Russie. Pour les pâtes et papiers, ce sont les États-Unis, l'Asie et l'Amérique du Sud. Dans ce paysage concurrentiel, il est impératif de voir, par un système de fixation du prix du carbone, aux préoccupations en termes de compétitivité et de fuites de carbone dans tous les secteurs pour éviter les baisses d'investissement, d'emploi, de recettes fiscales et de commerce.

Le coût actuel du CO₂ varie de 18 à 30 \$ la tonne au Canada.

Principales recommandations au gouvernement

- Continuer à appuyer la carboneutralité de la biomasse à l'usine; on tient compte du cycle de vie complet du carbone en raison du caractère durable des forêts canadiennes.
- Les recettes de la fixation du prix du carbone générées par le gouvernement devraient avoir un impact neutre sur ses revenus. Comme la plupart des provinces ont un tel système, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone devrait être géré par le gouvernement fédéral.
- Le prix du carbone devrait être comparable partout au Canada.
- Le système doit être simple, complémentaire et cohérent entre les provinces.
- Les mécanismes de conformité, comme les compensations, doivent être cohérents et disponibles partout au Canada. Les mécanismes de compensation devraient inclure les puits forestiers ainsi que les projets de remplacement du carbone, comme ceux qui portent sur les biocarburants.
- Les mécanismes de compensation devraient être disponibles pour toutes les parties prenantes, même si elles ne sont pas couvertes directement par le système de fixation du prix du carbone.
- Le système devrait tenir compte des mesures précoces, en reconnaissant que certaines entreprises ont été proactives dans la réduction de leur empreinte environnementale.
- La cogénération (chaleur et énergie combinées) devrait être reconnue comme plus efficace que la production de chaleur ou d'énergie séparément.
- La capacité des technologies actuelles à réduire les émissions devrait être prise en considération.
- Le système doit assurer un comportement correct et encourager l'amélioration continue.

GROUPE DE TRAVAIL : POSSIBILITÉS D'ATTÉNUATION

Grands émetteurs industriels

Le secteur des pâtes et papiers a déjà réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 66 % depuis 1990. Il a très peu de possibilités supplémentaires de réduction, car il a déjà investi des milliards de dollars dans la génération d'énergie à faibles émissions de carbone, dans le remplacement de combustibles et dans des mesures d'économie d'énergie.

Le secteur n'utilise plus de charbon et a réduit sa consommation de pétrole de 90 %. Actuellement, l'énergie générée pour les pâtes et papiers se répartit comme suit : 80 % biomasse, 18 % gaz naturel et 2 % d'autres types (pétrole, hydroélectricité). Le tableau montre comment les mesures précoces prises par le secteur ont placé le Canada loin devant des concurrents comme les États-Unis et l'Asie.

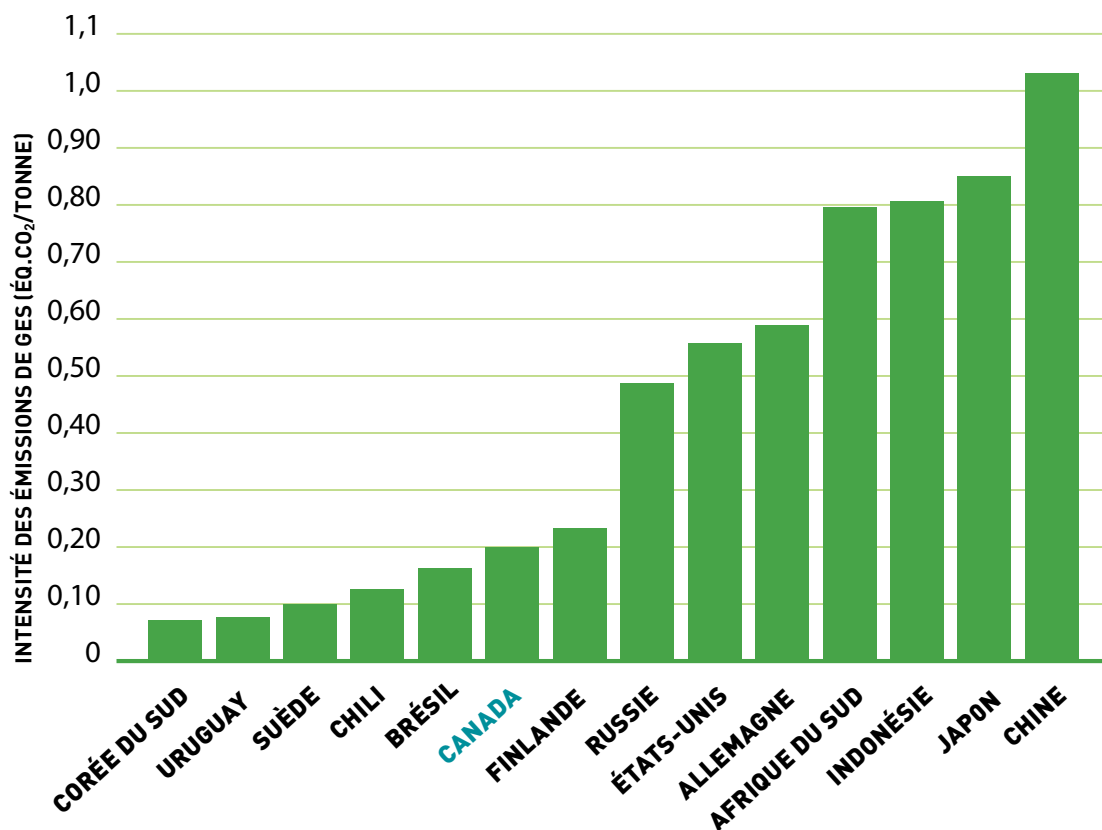
Objectif de l'atténuation

L'industrie forestière se concentre sur l'atténuation dans quatre grands domaines :

- Grands émetteurs industriels
- Transport
- Milieu bâti
- Agriculture et foresterie

Le secteur des pâtes et papiers a connu une légère augmentation de ses émissions de gaz à effet de serre ces dernières années en raison des unités de cogénération utilisant du gaz naturel pour remplacer l'électricité à base de charbon du réseau. Il faut aussi reconnaître que la cogénération (chaleur et énergie combinées) est plus efficace que la seule production de chaleur ou d'électricité. Les gouvernements devraient favoriser davantage l'installation de ces types de technologies.

Émissions directes liées aux combustibles fossiles par pays pour le secteur des pâtes et papiers



Principales recommandations pour réduire les émissions d'ici 2030

- Concevoir des technologies qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre de toute la chaîne de valeur du secteur (récolte, usines, transport et production d'électricité).
- Un appui constant du gouvernement aux projets suivants par un fonds technologique ou un autre mécanisme de financement mènera à des réductions additionnelles :
 - Technologies de transformation du secteur, comme l'utilisation du méthane provenant du traitement secondaire comme combustible pour les usines
 - Projets d'efficacité énergétique
 - Mise à niveau des chaudières
 - Cogénération et optimisation des chaudières
- Examiner les politiques et les règlements actuels qui empêchent les projets de réduction de gaz à effet de serre et discuter de solutions, tout en protégeant la santé et l'environnement.

Transport

L'industrie des produits forestiers représente 12 % du PIB manufacturier du Canada et exporte pour 33 milliards de dollars de produits manufacturés dans plus de 180 pays. L'industrie déplace environ 58 MT de produits forestiers par le réseau de transport canadien chaque année. Environ la moitié de ce volume est transporté par train, l'autre moitié par camion. Environ 13 MT de produits sont expédiés par transport maritime pour atteindre nos clients des autres continents.

Des services de transport concurrentiels sont essentiels pour accéder au marché international et assurer la viabilité de l'industrie des produits forestiers; le transport seul représente jusqu'au tiers des coûts de production des entreprises forestières. Le transport par camion n'est pas viable pour bien des produits forestiers en raison de leur nature, des volumes concernés et des distances à parcourir.

Augmenter le volume de produits expédiés par rail entraînerait une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Une usine produisant 350 000 tonnes de pâte par année aurait besoin de 14 000 chargements de camion, soit près de 40 camions chaque jour.
- Une scierie produisant 500 millions de pmp aurait besoin d'environ 9600 chargements de camion par année, ou 40 par jour, si on suppose qu'elle est en activité cinq jours par semaine.
- Si le secteur se tournait vers le rail pour 80 % de sa production, cela correspondrait à retirer 850 000 camions, soit environ 400 000 tonnes de CO₂, par année.

Principales recommandations

- Améliorer le réseau ferroviaire pour accroître les transferts modaux et optimiser la logistique actuelle.
- Financer la modernisation des infrastructures pour les wagons.
- Approuver l'utilisation de camions à capacité plus élevée pour réduire les émissions nettes de GES par tonne de produits déplacés.
- Faire la promotion des biocarburants et des combustibles fossiles à faibles émissions pour le secteur du transport.

Dans le secteur, les plus importantes possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre se trouvent dans le transport des marchandises, dans l'utilisation des produits forestiers et dans l'aménagement forestier (voir les pages 8-12).

Milieu bâti

Au Canada, le milieu bâti représente une source considérable d'émissions de GES, selon Environnement et Changement climatique Canada. À l'échelle du globe, les données de l'ONU montrent que les bâtiments et le secteur de la construction sont responsables de 30 % des émissions mondiales de CO₂. Réduire la demande d'énergie dans le secteur du bâtiment est l'une des stratégies les plus rentables pour obtenir des réductions considérables d'émissions.

L'engagement du Canada à réduire son empreinte carbone ne sera pas possible à honorer si les nouvelles infrastructures, ainsi que les réparations effectuées aux anciennes, ne sont pas gérées en fonction de la durabilité environnementale. Les produits forestiers écoresponsables ont un rôle clé à jouer à cet égard.

L'analyse du cycle de vie est essentielle pour libérer le potentiel des édifices verts

Les tendances actuelles en matière de politiques sur les changements climatiques commencent à prendre en compte les impacts intrinsèques et les autres conséquences liées à la consommation de matériaux. Cependant, les émissions qui y sont associées ne sont pas facilement influencées par les mécanismes actuels de fixation du prix du carbone ou de plafonnement et d'échange au pays.

Il nous faut un ensemble différent de déterminants et d'outils si nous voulons réduire l'empreinte intrinsèque des nouvelles constructions. Les données scientifiques de l'analyse du cycle de vie (ACV) sont essentielles à cet égard. L'ACV mesure la charge environnementale associée à un produit sur toute sa durée de vie, de l'extraction des ressources à la fin de sa vie utile. C'est un outil indispensable pour mesurer et justifier le choix de produits verts.

Les infrastructures écologiques représentent l'avenir

Les gouvernements canadiens sont sur le point de faire des investissements historiques dans les infrastructures, qui auront des implications considérables sur notre cheminement vers une économie faible en carbone. Il est essentiel de considérer l'empreinte carbone de ces décisions d'investissement. Appliquer le principe du carbone d'abord aux nouveaux projets de bâtiments, d'infrastructures et de transport fera en sorte que ces activités contribuent aux cibles de réduction de GES du Canada, en appuyant les mesures vers la bioéconomie plutôt qu'en ralentissant notre transition.

Des habitations écologiques abordables

Les logements abordables sont dans la mire du gouvernement pour ses dépenses en infrastructures. Le Canada compte 700 000 unités de logements sociaux, ce qui représente 5 % du total des habitations. Les ménages à faible revenu consomment plus d'énergie par pied carré (jusqu'à un tiers de plus) que les ménages aisés, principalement parce qu'ils habitent des logements plus vieux et moins écoénergétiques. Améliorer l'efficacité énergétique des logements abordables existants réduirait leurs émissions de GES et leurs coûts de fonctionnement.

Principales sources de GES et milieu bâti

Utilisation des bâtiments et des routes : Consommation de combustibles fossiles pour chauffer, climatiser, ventiler et éclairer les bâtiments occupés et pour éclairer les routes et y rouler.

Construction des bâtiments et des routes : Consommation de combustibles fossiles et création d'autres émissions de GES pour fabriquer les matériaux et construire les bâtiments et les routes.

Au chapitre du logement, les Premières nations connaissent une situation semblable ou encore pire. Les dépenses proposées devraient voir au fait que certains logements des communautés autochtones présentent des problèmes de conception et de construction. Améliorer ces aspects se traduirait par des habitations de meilleure qualité, une meilleure santé pour les occupants et des avantages pour le climat découlant du caractère plus écoénergétique et durable des logements, grâce à de nouveaux matériaux de construction comme les panneaux de bois isolés préfabriqués ou le bois lamellé-croisé.

Principales recommandations

- Mettre à jour les codes du bâtiment et les normes pour faciliter un usage accru du bois et des matériaux de construction à base de bois.
- Fournir du financement pour la R-D afin de réduire les obstacles au déploiement de structures en bois à faibles émissions intrinsèques.
- Adopter le principe du carbone d'abord pour les dépenses en infrastructures et les politiques d'achat.
- Établir des cibles précises d'émissions pour le milieu bâti et déterminer des indicateurs de mesure.
- Appuyer l'élaboration d'autres outils et guides sur l'analyse du cycle de vie, notamment par les mesures suivantes :
 - Améliorer les outils actuels d'analyse du cycle de vie et les bases de données sur l'analyse du cycle de vie.
 - Établir des émissions de GES intrinsèques de référence pour la construction canadienne et des moyennes.
 - Concevoir un système d'analyse comparative pour permettre de fixer des cibles de rendement.
 - Faire le suivi des progrès nationaux par rapport à la référence.
 - Quantifier les économies annuelles de carbone en construction à l'échelle nationale.
- Examiner les politiques actuelles pour voir s'il est possible d'améliorer leur efficacité dans la réduction des émissions de GES du milieu bâti.

Bois massif : un important potentiel de réduction des GES

Un mètre cube de bois représente près d'une tonne de CO₂ retirée de l'atmosphère. Le potentiel de stockage de carbone est particulièrement évident dans les grands édifices en bois qui font appel aux systèmes de bois massif.

Des changements aux codes du bâtiment permettent maintenant la construction d'édifices en bois de 6 étages, mais des édifices encore plus hauts sont possibles, comme en témoignent les projets de résidence de 18 étages à l'Université de la Colombie-Britannique et de tour de 13 étages à Québec.

Ces bâtiments stockent le carbone dans le bois et leur construction nécessite moins d'énergie, ce qui leur donne une empreinte carbone plus faible que celle des matériaux de construction concurrents, comme le béton et l'acier énergivores.

L'architecte Michael Green, de Vancouver, estime que du point de vue du carbone, un seul édifice en bois de 100 000 pieds carrés équivaldrait à retirer 1410 voitures de la route chaque année.

Agriculture et foresterie

L'industrie canadienne des produits forestiers exerce une influence supérieure quand il s'agit d'atténuer les changements climatiques. Nos forêts jouent un rôle essentiel dans le cycle planétaire du carbone : elles absorbent des quantités incroyables de dioxyde de carbone de l'atmosphère et le stockent dans les arbres et le sol. Les qualités des forêts canadiennes à cet égard signifient qu'elles ont un vaste potentiel d'atténuation.

Cependant, ce potentiel est sérieusement sous-développé. Le libérer signifierait un virage pour l'aménagement forestier durable au Canada vers de nouvelles pratiques et une planification du territoire respectueuse du climat qui, pour être fructueuses, auraient besoin de ressources et d'un engagement majeur des parties prenantes.

La diversité des vastes ressources forestières du Canada nécessitera la conception et la mise en œuvre de mesures d'atténuation propres au contexte, ce qui se fait le mieux par une démarche ascendante. Le secteur forestier peut obtenir des gains majeurs en termes d'atténuation et est prêt à le faire, mais il faut un soutien gouvernemental substantiel pour la recherche et l'adoption des mesures afin que les entreprises forestières canadiennes puissent fournir ce bien public.

Principales recommandations

- Créer un fonds pour les forêts futures afin de libérer l'énorme potentiel d'atténuation de l'aménagement forestier selon une démarche ascendante. Comme la réalité économique limite la capacité d'agir de l'industrie, nous demandons au gouvernement de fournir un financement pour notre travail pour le bien commun. Voici quelques-uns des nombreux domaines d'intérêt du fonds pour les forêts futures :
 - Réduire le brûlage des résidus en forêt et accroître leur récupération par une transformation en produits à valeur ajoutée
 - Accentuer les coupes de récupération
 - Intensifier l'aménagement forestier dans des parties d'un cadre durable à l'échelle du paysage
 - Appuyer l'innovation en aménagement forestier durable écosystémique
 - Restaurer des territoires forestiers productifs, dans des zones qui sont moins densément boisées, afin d'accroître les puits de carbone
 - Créer plus de forêts par boisement
 - Améliorer la croissance des forêts existantes et accélérer la régénération.
- Réformer la réglementation provinciale et territoriale pour assurer sa compatibilité avec les exigences d'un climat en rapide évolution. Il est essentiel que les futurs mélanges d'espèces soient choisis non seulement en fonction de la composition historique, mais aussi dans l'optique du changement rapide des conditions climatiques.
- Fournir les outils pour gérer l'atténuation et l'adaptation. Le Canada est un chef de file mondial en aménagement forestier durable, mais le climat changeant crée de nouveaux défis communs. Les programmes fédéraux et provinciaux sont critiques pour nous aider à réussir dans des domaines comme le suivi de la modélisation du carbone.
- La recherche sur le climat changeant doit porter sur les options d'atténuation dans toute la chaîne de valeur.
- Promouvoir l'utilisation des produits de bois canadien à l'étranger comme source privilégiée de produits écoresponsables.

Activités gouvernementales

Au Canada, les différents niveaux de gouvernement achètent chaque année des biens et services valant des milliards de dollars. C'est un pouvoir d'achat important qui peut influencer les décisions d'achat de façon plus générale sur le marché. Ces gouvernements ont parfois des politiques d'achat écoresponsables différentes. L'APFC croit que ces politiques doivent être renforcées afin de réduire davantage les émissions de GES dues aux activités gouvernementales.

Il faut réviser ces politiques pour définir les améliorations à y apporter afin d'accentuer leur efficacité, de réduire davantage les émissions de GES et de les rendre plus uniformes. Pour ce faire, il importe de choisir des approches basées sur le rendement afin de reconnaître l'innovation continue, y compris celle qui découle des bioproduits.

Principales recommandations

- Adopter le principe du carbone d'abord pour les dépenses en infrastructures et les politiques d'achat.
- Établir des cibles précises et des indicateurs de mesure conformes à l'engagement de Paris.
- Appuyer le développement de nouveaux outils et guides sur l'analyse du cycle de vie :
 - Améliorer les outils actuels d'analyse du cycle de vie et les bases de données sur le cycle de vie des matériaux au Canada.
 - Établir des émissions de GES intrinsèques de référence pour la construction canadienne et des moyennes.
 - Concevoir un système d'analyse comparative pour permettre de fixer des cibles de rendement.
 - Faire le suivi des progrès nationaux par rapport à la référence.
 - Quantifier les économies annuelles de carbone en construction à l'échelle nationale.
- Examiner les politiques actuelles pour voir s'il est possible d'améliorer leur efficacité pour réduire les émissions de GES.

GROUPE DE TRAVAIL : ADAPTATION ET RÉSILIENCE AU CLIMAT

Dans les forêts canadiennes, l'adaptation et la résilience au climat sont des problèmes changeants et complexes qui ne seront pas réglés cette année ni cette décennie. Il n'y a pas de solution unique. Le défi fondamental aujourd'hui est d'accroître les ressources humaines et institutionnelles pour le faire.

Le cadre pancanadien doit chercher particulièrement à créer des partenariats scientifiques efficaces, réunissant des aménagistes forestiers, des experts de la communauté scientifique, des ONG et des organismes de réglementation. Il doit aussi voir à répondre aux besoins de base en termes d'information et d'outils. Il doit enfin assurer une flexibilité dans les politiques pour permettre l'élaboration de solutions propres au contexte dans les vastes forêts diversifiées du pays.

Se préparer à l'impact des changements climatiques

Au Canada, l'aménagement forestier durable doit contribuer à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. La foresterie a toujours nécessité une planification soignée et soutenue qui voit aux besoins en bois des générations futures. Les forestiers canadiens ne font pas exception; ils s'inspirent d'une longue tradition de recherche de haut niveau pour guider leurs pratiques d'aménagement forestier durable, une approche scientifique qui fait le suivi des résultats et s'ajuste selon un système de critères et d'indicateurs. C'est donc dire que les forestiers d'aujourd'hui sont bien placés pour intégrer à leur planification quotidienne des préoccupations à long terme en matière de changements climatiques.

Planification complexe nécessaire

La façon dont les écosystèmes forestiers s'adapteront aux changements climatiques montre une grande variabilité. Des étés plus chauds, par exemple, pourraient stimuler la croissance des arbres de la forêt boréale dans les sites où l'eau est disponible en quantité, mais pourraient avoir un impact négatif dans les milieux plus secs.

L'agilité et l'innovation face aux événements imprévus

En Colombie-Britannique, l'industrie a réagi à l'infestation massive du dendroctone du pin ponderosa en adaptant les plans de récolte de façon à contrôler l'infestation et à récupérer le bois touché, en modifiant ses procédés de fabrication pour s'ajuster au bois plus sec et en saisissant l'incroyable potentiel de croissance des exportations vers la Chine. En fait, les exportations de produits forestiers canadiens en Chine ont bondi de 1300 % entre 2003 et 2011. Ce genre de réaction devra se répéter compte tenu des défis différents que l'avenir nous réserve.

Nouveaux climats = nouveaux défis pour les espèces en péril et l'aménagement forestier

Les forêts peuvent se déplacer par la dispersion des semences, mais de nombreuses études montrent que les milieux de croissance optimaux se déplaceront beaucoup plus rapidement. Il est essentiel de prendre en considération ces changements de zones climatiques et la dépendance des espèces envers des écosystèmes productifs et fonctionnels lorsque vient le temps d'établir des mesures de rétablissement d'espèces en péril. Les aires de répartition des espèces sauvages ne resteront pas statiques. Une migration assistée des espèces ligneuses ainsi que des critères et indicateurs sensibles et respectueux du climat pour les espèces en péril sont des éléments importants de l'adaptation de l'aménagement forestier durable aux changements climatiques.

Principales recommandations

- Considérer l'adaptation et l'atténuation comme fondamentalement interreliées aux écosystèmes forestiers.
- Réformer la réglementation provinciale et territoriale pour assurer sa compatibilité avec les exigences d'un climat en évolution rapide.
- Fournir les outils pour gérer en fonction de l'atténuation et de l'adaptation, notamment la modélisation du carbone (pour les écosystèmes forestiers et les milieux humides).
- Accentuer la recherche sur la migration assistée.
- Procéder à la gestion du risque à l'aide d'une variété d'approches de l'adaptation et d'un mélange d'interventions d'aménagement intensif pour l'adaptation et de zones témoins exemptes d'interventions.
- Utiliser les initiatives de planification à l'échelle du paysage, comme l'Entente sur la forêt boréale canadienne, pour créer des forums où les parties prenantes résolvent des problèmes complexes d'adaptation.
- Fournir de l'information de haut niveau sur les changements climatiques projetés.
- Fournir des estimations et des données cohérentes par un suivi et des inventaires forestiers.
- Collaborer à l'échelle internationale pour partager les connaissances sur le climat changeant.
- Favoriser une définition de la résilience au climat pour le milieu bâti, basée sur le rendement et neutre en termes de produits.

L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS JOUE UN RÔLE MAJEUR DANS LA RÉPONSE DU CANADA AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est urgent pour la planète de s'attaquer aux changements climatiques et de réduire les émissions de carbone. Il faudra des idées neuves, des changements audacieux et une volonté extraordinaire pour y parvenir. Les discussions sur les systèmes de plafonnement et d'échange et la fixation du prix du carbone sont critiques pour la réponse du Canada au défi des changements climatiques. Mais ces systèmes ne définissent pas les discussions et ne représentent pas un aboutissement.

L'industrie canadienne des produits forestiers est déterminée à contribuer à ces objectifs en souscrivant à un ambitieux défi sur le plan des changements climatiques. Par des pratiques respectueuses du climat, des forêts bien aménagées peuvent contribuer positivement au système canadien de gestion du climat. Des pratiques d'aménagement forestier actif peuvent aider les forêts à s'adapter aux changements climatiques et maximiser le stockage de carbone, entre autres par des coupes de récupération, par la stimulation de la croissance des forêts et par la plantation d'espèces résilientes.

Exploiter des usines plus écoénergétiques, pratiquer un aménagement forestier durable et stocker du carbone dans les produits faits du bois récolté : grâce à ces mesures, les forêts canadiennes peuvent contribuer à résoudre un problème d'envergure mondiale. Nos forêts jouent un rôle essentiel dans le cycle du carbone de la Terre : elles absorbent des quantités incroyables de dioxyde de carbone de l'atmosphère et le stockent dans les arbres et le sol.

Les membres de l'APFC sont prêts à respecter la promesse que renferment nos forêts dans la lutte aux changements climatiques. Avec un soutien adéquat et une vision commune, les forêts du Canada joueront le rôle qui leur revient dans la transition vers une économie plus verte et à plus faible empreinte de carbone.

Association des produits forestiers du Canada
99, rue Bank, bureau 410
Ottawa (Ontario)
K1P 6B9
Courriel : ottawa@fpac.ca
Tél. : 613-563-1441
Télééc. : 613-563-4720



Canadian
Wood
Council

Conseil
canadien
du bois



 Council of
Forest Industries

